

Lettre du 04.10.2016 envoyée à des représentants-es des services du Département des Finances (Service de la gérance) et du Département Général de l'Agriculture

Cette lettre fait suite à des discussions eues entre la coopérative Jardin des Charrotons, le Service de la gérance du Canton de Genève et le Département Général de l'Agriculture (entre le mois de mars et octobre 2016). Ces discussions portaient sur une proposition de l'Etat de Genève de relogement de la coopérative sur une partie d'un domaine agricole de propriété du Canton de Genève où l'agriculteur partait à la retraite. Après une longue période de réflexion, cette proposition a été refusée pour diverses raisons qui sont exposées dans la lettre ci-dessous. Une raison majeure au refus était l'obligation de reprendre la partie attribuée du domaine sous une forme juridique individuelle (entreprise individuelle, société en nom collectif, Sàrl) et non sous la forme d'une coopérative jugée incompatible avec les lois agricoles. Ceci impliquait donc que des jardinier-ères de la coopérative pouvant accéder au statut d'exploitant-es agricoles prennent le bail agricole sous une forme juridique où ils-elles étaient seul-es responsables des activités, différence majeure de partage des responsabilités comme c'est le cas avec une coopérative.

Mesdames, Messieurs,

En introduction, parce que cela nous tient à cœur, nous, jardinier-ères du Jardin des Charrotons, tenons sincèrement à manifester notre reconnaissance pour votre travail, investissement, aide et patience dans l'avancement du dossier du relogement du Jardin des Charrotons sur le domaine de la Touvière à Avully. Nous avons ressenti de votre part une réelle volonté et considération à vouloir faire aboutir ce possible relogement.

En revenant un peu en arrière, le non-renouvellement de notre bail suite au déclassement de la zone agricole des Cherpines nous a été communiqué il y a déjà plus de cinq ans. Autant d'années infructueuses de recherche pour notre relogement. A l'automne 2015, face au constat du peu d'espoir de trouver un nouveau terrain, du timing serré pour organiser un déménagement dans de bonnes conditions et d'une continuité de nos cultures, l'assemblée générale de la coopérative a décidé d'organiser la fin de la coopérative. L'improbable arrivée d'une proposition de terrain du DGA a ravivé, dans un climat de fin, une possibilité de futur pour la coopérative, liée aussi à un courrier mettant en avant que deux jardinier-ères accepteraient de passer comme exploitant à titre individuelle dans le cas de nouvelles propositions, laissant de côté le statut de coopérative exprimé incompatible pour un relogement.

Pour nous, l'avancée de la procédure pour la redistribution des parcelles du Domaine de la Touvière a été compliquée car des éléments importants influençant positivement ou négativement la décision sont arrivés au fur et à mesure et tardivement (surface attribuée, qualité de la terre, agriculteurs voisins). Également, le devoir de maintenir secret la possibilité que le Jardin des Charrotons puisse s'installer sur une partie du domaine a été une situation compliquée car nous n'osions pas aller sur le terrain et nous empêchait de discuter avec l'ancien exploitant, de rencontrer les futurs agriculteurs voisins ou même d'activer notre réseau par peur d'ébruiter cette possibilité. Finalement, nous constatons que cette procédure est plus adaptée pour des agriculteurs voisins en place qui prennent du terrain pour augmenter leur SAU (surface agricole utile) qu'à l'installation d'un nouveau projet, même si notre base était déjà construite.

Les raisons qui ont amené le refus de l'attribution d'une partie du Domaine de la Touvière et des bâtiments agricoles sont issues d'une réflexion collective et sont expliquées dans cette lettre. Des raisons individuelles propres à chacun-une, partagées ou non, ont aussi été déterminantes dans cette décision mais ne seront pas évoquées. Tout au long de la procédure, nous sommes autant passés par des moments de joie et d'excitation que par des moments plus difficiles et, nous ne pouvons pas cacher que la décision finale a été douloureuse et triste à prendre mais nous estimons que c'était la bonne. Cette proposition de terrain a été la plus intéressante proposée au Jardin des Charrotons suite au déclassement, elle comprenait des points négatifs comme positif rendant la décision pas facile à prendre. Principalement, dans la balance des points positifs et négatifs à prendre en compte, il a été difficile de savoir jusqu'à où nous étions prêt à faire des concessions dans un contexte où si on refuse c'est abandonner le Jardin des Charrotons.

Les principales raisons qui ont motivé notre décision sont les suivantes :

- Surface attribuée minimum, pas satisfaisante pour assurer de bonnes rotations liées à notre volume nécessaire de production et pour développer des ressources annexes.
- Incertitude sur la possibilité d'occuper le logement à long terme qui paraît indispensable pour des cultures spéciales, et pour une situation financière agréable des jardinier-ères dans le contexte économique genevois.
- Perspectives économiques incertaines, avec une difficulté de développer des nouvelles ressources économiques (liée à la surface attribuée minimum).
- Délai court et manque d'informations pour établir un plan financier (loyer, état des bâtiments).
- Voisins agricoles pas connus jusqu'à récemment (peu d'anticipation possible pour partager la source d'eau, les machines ou des coups de main).
- Entretien des bâtiments ; situation peu confortable par un manque de clarté de la part de l'Etat en tant que gérance propriétaire d'un bien (pas de budget pour l'entretien, raccordement aux eaux usées, mise au norme de l'installation électrique).
- Formes juridique existantes peu adaptées pour des projets collectifs avec des responsabilités partagées entre les producteurs et les consommateurs (base importante de l'agriculture contractuelle de proximité).
- Historique du sol (citerne, remblais de terre, pollution au cuivre éventuelle).

Pour finir, tout en sachant que cela ne dépend pas de vous mais bien de la politique agricole fédérale, nous regrettons la volonté de démanteler un domaine agricole (bâtiments et terrains d'un seul tenant) en vue de répartir la surface à des agriculteurs-trices déjà existants-es plutôt qu'encourager l'installation de nouveaux agriculteurs-trices. Les raisons de notre refus d'accéder à une partie du domaine nous sont propres, nous espérons donc que l'interprétation de notre décision ne servira pas de mauvais exemple à la DGA. Nous savons que de nombreux jeunes sans terre souhaitent porter des projets agricoles innovants et nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de leur donner des opportunités de s'installer.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

L'équipe de jardinier-ères du Jardin des Charrotons

Dany
Dorota
Ryan
Sido
Emile